



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22118036

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

26 SEP. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0432 619 307**

Nom

(en entier) : **SOGEM**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Grimard 39, 6061 Montignies-Sur-Sambre**

Objet de l'acte : **Transfert du siège**

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration ayant eu lieu le 29 août 2022, que la société anonyme "SOGEM" a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION — TRANSFERT DU SIEGE

Conformément à l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège de 6061 Montignies-Sur-Sambre, Rue Grimard 39 à 6220 Fleurus, Avenue de l'Espérance, 40.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au notaire Vigneron, à Wavre, pour l'exécution de la résolution qui précède ainsi que pour l'exécution des formalités à exécuter au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

VOTE

La résolution qui précède est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme

Jean-Frédéric VIGNERON,
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).